

L'An deux mille vingt-trois, le trente-et-un du mois de mai à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le mercredi 24 mai 2023.

**Etaient présents** : GIRARD Serge, Président, DUBOCAGE Kévin, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, GEULIN Isabelle, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, NIEPCERON Hervé, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, VANDERMEERSCH Aldric, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, ROSE Marc, 1<sup>er</sup> membre du bureau, SOLINAS Christian, 2<sup>ème</sup> membre du bureau, PAUMELLE René, 3<sup>ème</sup> membre du bureau

**Excusés** : CARLIERE Frédéric, 1<sup>er</sup> Vice-Président, MOIZAN Gérard, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, FLEURY David, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, BRULIN Corinne, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, JEZEQUEL David, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, VANIER Pascaline, 4<sup>ème</sup> membre du bureau

**Assistaient également à la réunion** : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie

---

Nombre de Membres en exercice	14
Nombre de présents	8
Quorum	8
Nombre de votants	8

**Délibération n° B004/2023**

**OBJET : LANCEMENT DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE LA PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**



## Délibération n° B004/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600505-20230531-B004-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

Affichage : 02/06/2023

**OBJET : LANCEMENT DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE LA PETITE ENFANCE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**

**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

**Considérant** que la Communauté de Communes gère des accueils de loisirs qui ne fonctionnent que pendant les petites et grandes vacances, sur 2 communes pendant les petites vacances et sur 4 pendant les vacances d'été.

De plus en plus de familles nous sollicitent pour ouvrir un accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances de Noël.

Par ailleurs, il n'y a aucune activité proposée pour le public adolescents ; il n'y a plus de séjours vacances organisés durant l'été.

Concernant la petite enfance, la communauté de communes assure le fonctionnement d'un relais petite enfance (RPE) et d'un lieu accueil enfants parents (LAEP). Il y a également 2 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) sur le territoire, gérés par l'association des Pitchouns. En complément de ces services petite enfance, des Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) se développent sur le territoire.

De manière à bien identifier les besoins réels de la population, en matière de mode de garde et aussi les besoins des jeunes en termes d'activités et de loisirs, il semble nécessaire de faire un diagnostic de territoire dans les domaines petite enfance, enfance et jeunesse pour la tranche d'âge 0-17 ans.

Par l'intermédiaire de l'UGAP (lot 1 : conseil en stratégie), le prestataire PWC a défini un mémoire technique pour réaliser ce diagnostic de territoire. Ce mémoire propose une démarche de travail ; ainsi qu'un planning de réalisation pour ce diagnostic. Le mémoire technique est joint à la délibération.

Le coût de la prestation est de 25 630,44 € TTC. La CAF peut participer financièrement à hauteur de 7 500 € maximum.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

A l'unanimité

- **D'AUTORISER** le lancement du diagnostic de territoire dans le cadre de la petite enfance et de l'enfance jeunesse ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les bon de commande et devis, à intervenir avec le prestataire conseil en stratégie PWC, pour un montant de 25 630,44 € TTC ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de la CAF et de tout autre financeur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre et signer tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses et les recettes correspondantes au budget.

Serge GIRARD,  
Président de la Communauté de  
Communes Campagne de Caux

**Communauté de Communes  
Campagne de Caux  
52 Impasse du Lin  
76110 GODERVILLE**

